AIDES

Conseil à l’économie circulaire

Publics concernés

- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Entreprise
- #Établissement public

Domaines secondaires

- #Économie circulaire

La Région Nouvelle-Aquitaine va permettre de disposer d’outils permettant de préparer et d'accompagner la transition vers l’économie circulaire (écoconception, écologie industrielle, économie de fonctionnalité, réemploi, réparation, réutilisation, recyclage).

Objectif

- Accompagner la prise de décision des entreprises en matière d’achats durables, de démarches d’éco-conception et d’écologie industrielle, de passage à une économie de la fonctionnalité, et de recyclage des déchets
- Accompagner toute étude ayant pour objectif de réduire les impacts environnementaux des produits (biens ou services).

Bénéficiaire

Entreprises de toutes tailles, dont les associations et les collectivités

Montant

Dépenses prises en compte :

Etudes préalables techniques, financière, commerciale technique… (prestations externes).

Etudes de faisabilité, analyse de cycle de vie, éco-profil, étude d’éco-conception, étude préalable à l’obtention d’un écolabel ou d’une certification.

Les études à caractère obligatoire et réglementaires sont exclues.

Modalités d’intervention:

Subvention maximum de 70%

Comment faire ma demande ?

Nous vous invitons à télécharger et renseigner la fiche de demande préalable téléchargeable ci-dessous, puis à l'envoyer à l'adresse e-mail :

economie-circulaire@nouvelle-aquitaine.fr

En cas de besoin, il est possible de contacter le service Déchets et Economie circulaire de la Direction de l'Environnement au 05 47 30 34 25.

Correspondants

- **Direction de l’environnement**

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption.